

Information  
Préventive

Prévision  
et Alerte

Organisation  
des secours

Aménagement  
du territoire

MISSIONS DU PRÉFET

Recenser  
les risques  
majeurs du  
département

Organiser  
la surveillance,  
la prévision  
et la transmission  
aux maires

Mettre en œuvre  
les moyens  
et opérations  
de secours  
nécessaires face  
aux risques majeurs  
(évacuer, soigner...)

Maîtriser  
l'urbanisation  
dans les zones  
exposées à un  
ou plusieurs  
risques majeurs

DDRM

Schéma directeur  
de prévision  
des crues

Plan ORSEC

PPR

MISSIONS DU MAIRE

Informar  
la population  
sur les risques  
majeurs présents  
sur la commune et  
sur les consignes  
de sécurité

Alerter  
la population

Assurer  
la sécurité  
et la sauvegarde  
de la population  
(mettre à l'abri,  
soutenir, ravitailler,  
reloger...)

Définir  
et réglementer  
l'usage des sols  
(délimiter  
notamment  
les zones  
constructibles et  
non constructibles)

- DICRIM
- Pose repères de crues
- Information de campings et stationnement de caravanes
- Si PPRI approuvé sur la commune, information par quelque moyen que ce soit de la population tous les 2 ans

Règlement d'emploi  
des différents  
moyens d'alerte

PCS

PLU